



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/096

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE
DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

**Le 19 septembre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/096

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE
DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

Vu l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la promotion du tourisme, dont la gestion des offices de tourisme,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 5 modifiant les articles L 2231-9 et L 2231-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les « dispositions communes aux stations classées et aux Offices de Tourisme »,

Vu la délibération 2005/49 du 23 septembre 2005 portant création de l'EPIC,

Vu les délibérations 2020/076 du 28 juillet 2020, 2021/165 du 25 novembre 2021, 2022/008 du 11 janvier 2022, 2022/087 du 23 juin 2022, 2022/165 du 8 décembre 2022, 2023/024 du 23 mars 2023, 2023/114 du 29 juin 2023, portant désignation des représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Considérant le courrier de démission en date du 29 mars 2024 de Monsieur Jean-François MOUCLIER de son mandat de conseiller municipal de la commune de Léognan,

Considérant le courrier du Préfet en date du 5 juin 2024 acceptant la démission de Madame Anne-Marie CAUSSÉ de son mandat de conseillère municipale de la commune de Cabanac et Villagrains,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En 2005, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Comme le prévoient ses statuts, l'Office du Tourisme de Montesquieu est administré par un Comité de Direction de 21 membres dont 13 (titulaires et suppléants) conseillers(ères) communautaires, étant entendu que le Président de la Communauté de Communes est membre de droit du Comité de Direction.

A cela, s'ajoutent 8 membres (titulaires et suppléants) représentant les associations ou organisations locales intéressées au tourisme (associations chargées de l'animation touristique). Comme déterminé dans les statuts de l'Office de Tourisme, ces professionnels sont désignés selon la procédure suivante :

Le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, procède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la consultation des professionnels et organismes locaux intéressés par le tourisme. Faute de réponse dans un délai de trente jours, à compter de la réception de la lettre, le Conseil Communautaire désignera les représentants de ces professionnels et associations et le nom d'un suppléant pour chacun d'eux. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.

Les attributions du Comité de Direction :

- Le Comité de Direction délibère sur toutes les questions liées au fonctionnement et à l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment :
- l'organisation générale des fonctions de l'Office de Tourisme
- les conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés
- le budget de l'Office de Tourisme
- le rapport annuel d'activité et le compte financier de l'exercice écoulé
- la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations
- les questions qui lui sont soumises pour avis par le Conseil communautaire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/096

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE
DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

Il est proposé d'actualiser la liste des représentants du Conseil communautaire au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu selon le tableau ci-dessous :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ayguemorte les Graves	Madame TALABOT	Madame BRINBOEUF-DULARY
Beautiran	Madame LAGARDE	Monsieur NICOL
Cabanac et Villagrains	Madame DUCOSSON	Madame PELTIER
Cadaujac	Madame LALANDE	Madame VAUZOUR
Castres Gironde	Monsieur DUPUY	Madame MOINET
Isle Saint Georges	Monsieur LEMIRE	Monsieur MARRAUD DES GROTTES
La Brède	Monsieur COUTOU	Monsieur GARDEL
Léognan	Madame PERPIGNAA-GOULARD	Madame VABRE
Martillac	Monsieur CLAVERIE	Madame LIBREAU
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE	Madame COMPAN
Saint Morillon	Madame BOURGADE	Madame DIAZ
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN	Monsieur AUNOS
Saucats	Monsieur CLÉMENT	Madame ARTOLA

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les élus ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,
- Engage la procédure de consultation des professionnels,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024

Jean-André LEMIRE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024_096-DE

